



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021**

Date de la convocation : 15/09/2021

Conseiller en exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

**Membres présents** : Mesdames Régine NIGER-BOUSSARD, Marieke CORRE, Valérie DEUIL, Danielle PERENNOU, Carine PEYRICHON, Sylvie TREGUIER ; Messieurs Philippe CHARPENTIER, Aurélien GUILLOU, Mikaël HELAOUET, Aurélien QUEAU, Didier LE BERRE, Jean L'HARIDON, Raymond MESSAGER et Julien ORAND.

**Membres absents** :

**Membres absents excusés** :

**Procurations** :

- **Nomination d'un secrétaire de séance** (art. L. 2121-15 du CGCT) : Monsieur HELAOUET Mikaël

**Lecture et approbation du compte-rendu du 05/07/2021.**

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte-rendu du conseil municipal du 05 juillet 2021.

**2021-45 Modification de l'ordre du jour**

Monsieur Le Maire fait état aux conseillers qu'un point s'est ajouté à l'ordre du jour depuis la convocation du 15 septembre 2021

- Adhésion assurance statutaire (contrat groupe 2022-2025)

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

**2021-46 Vote des subventions aux associations, cession rattrapage**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission des finances s'est réunie le lundi 20 septembre 2021 pour une cession de rattrapage des subventions aux associations. Il soumet au vote la subvention demandée. Le Maire rappelle qu'un membre de bureau ne peut pas prendre part au vote. Monsieur Aurélien Guillou, secrétaire de l'association FC Landudal Loisir ne prendra donc pas part au vote et sort de la salle du conseil municipal le temps de celui-ci.

Nom de l'association	2020	Demandé 2021	Proposition commission finances	Voté 2021
FC Landudal Loisir	100 €	300 €	300 €	300 €

Le conseil municipal (13 conseillers municipaux), à l'unanimité :

- Adopte la subvention ci-dessus

**2021-47      Demande de subvention : DETR 2022**

La 2<sup>ème</sup> tranche des travaux d'agrandissement de l'école des Châtaigniers et l'aménagement et la sécurisation des abords de l'école vont être entrepris. Le montant de ces travaux est estimé à 822 189 € HT

Afin de financer ce projet, la commune va être amenée à présenter une demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)-programmation 2022

<b>Programme et coût des travaux</b>	<b>Période travaux</b>	<b>Montant HT</b>
2 <sup>ème</sup> tranche extension de l'école -(terrassement+garage+mur de soutènement+imprévus...) -déménagement modulaire -réfection de la cour -divers frais généraux : honoraires et études	Début 2022	554 000 €
Aménagement et sécurisation des abords de l'école -Voirie entourant l'école/parkings -Rue de l'école	Courant 2022	119 998 €
Terrain multisports -City stade	Fin 2022	148 191 €
	Total	822 189 €

Monsieur le Maire expose que ce type d'investissement entre dans le champ des opérations éligibles à la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – programmation 2022.

La subvention sollicitée au titre de la DETR est de 246 656.70 € correspondant à un taux de subvention de 30%.

Plan de financement : 2<sup>ème</sup> tranche agrandissement de l'école et aménagement et sécurisation de ses abords

<b>Financeurs</b>	<b>Taux sollicité</b>	<b>Montant</b>
DSIL 2022	20 %	164 437.80 €
Département	20%	164 437.80 €
DETR	30%	246 656.70 €
Commune	30%	246 656.70 €
Total	100%	822 189 €

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne son accord pour la réalisation de la totalité de l'opération d'investissement présentée ci-avant.
- Approuve le plan de financement
- Autorise la sollicitation d'attribution de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR-programme 2022 selon le phasage ci-dessus

Le Maire rappelle le projet de création d'un terrain multisports sur la parcelle AA40 derrière l'école des Châtaigniers. Ce nouvel équipement permettra d'enrichir l'offre d'activités proposée aux jeunes de la commune, d'encourager la pratique physique et sportive et de créer un nouveau lieu de rencontre.

L'acquisition de cette parcelle a pris plus de temps que prévu, dû à une expropriation complexe portée par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.

Une demande de subvention « contrat de territoire » avait été faite auprès du département pour ce projet. Le contrat de territoire arrivant à son terme en fin d'année 2021, et ne sachant pas si la subvention serait maintenue, une demande d'autorisation de démarrage de travaux a été transmise au Président du Conseil départemental du Finistère. Si une autorisation de démarrage des travaux est accordée et que le contrat de territoire n'est pas maintenu, une demande de subvention avec le futur dispositif d'aides 2022 sera alors possible.

Les devis de deux entreprises pour le projet ont été réactualisés, ci-dessous le coût maximum envisageable :

<b>Programme et coût estimatif des travaux</b>	<b>Période travaux</b>	<b>Montant HT</b>
Travaux de terrassement	Fin 2021	58 191 €
Structure City stade (si toutes les options de la structure sont validées)	Courant 2022	60 000 €
Enrobés de la plateforme	Courant 2022	20 000 €
Imprévus	Courant 2022	10 000€
	<b>Total</b>	<b>148 191 €</b>

<b>Plan de financement 2022 : Terrain multisports (city stade)</b>		
<b>Financeurs</b>	<b>Taux sollicité</b>	<b>Montant</b>
DSIL 2022	20 %	29 638.20 €
Département	20%	29 638.20 €
DETR 2022	30%	44 457.30 €
Commune	30%	44 457.30 €
Total	100%	148 191 €

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la création d'un terrain multisports pour un montant estimatif maximum de 148 191 € HT,
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus, et sollicite les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

## **2021-49      Extension de l'école : réactualisation tarifaire**

Monsieur le Maire fait un point sur le projet de rénovation et d'extension de l'école des Châtaigniers. Il rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 17 mai 2021 : Affermissement de la tranche conditionnelle du marché/Acquisition de la parcelle AA40/ Dépôt d'un permis de construire modificatif.

Pour information, la commune est propriétaire de la parcelle AA40 depuis le 22 juillet 2021. Le permis de construire a été accordé sous le numéro PC0291072100017.

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur les offres réactualisées des entreprises. Il rappelle que les crédits ont déjà été inscrits au budget primitif 2021 de la Commune. Un marché en procédure adapté a été déposé le 21 septembre 2021 pour les lots 5/6/11 et 12 suite à une première consultation infructueuse.

Monsieur Le Maire indique qu'une première actualisation des prix faite par le maître d'œuvre avait été présentée au conseil municipal du 17 mai 2021 pour un montant de 754 207.59 € HT. Ci-dessous le détail de la nouvelle réactualisation tarifaire faite par les entreprises, celle-ci intègre les travaux supplémentaires ainsi que la hausse du prix des matériaux, pour un montant de 835 610.06 € HT

- **pour le lot 1 – Terrassements-VRD-aménagements extérieurs** : l'entreprise LE FER situé à 3 Kerfleury, 29300 Rédéné pour un montant de 156 226.80 € HT
- **pour le lot 2 – Gros-oeuvre** : l'entreprise MORVAN CONSTRUCTION situé à ZI des Pays-Bas, 29510 Briec pour un montant de 286 715.76 € HT
- **pour le lot 3 – Charpente bois** : SEBACO 3 route de Kerourvois 29500 Ergué Gabéric pour un montant de 87 746.78 € HT
- **Pour le lot 4 – Couverture ardoise** : estimé à 41 000 € (devis non réactualisé à ce jour)
- **Pour le lot 5 – Menuiseries extérieures, verrière, serrurerie** : Lot infructueux relancé, estimé à 43 000 € HT
- **Pour le lot 6 – Menuiseries intérieures** : Lot infructueux relancé, estimé à 23 000 € HT
- **Pour le lot 7 – Cloisons sèches-isolation intérieure** : l'entreprise ATLANTIC BATIMENT située zone Coadic, 29470 Loperhet pour un montant de 31 681.19 € HT
- **Pour le lot 8 – Plafonds Suspendus** : l'entreprise LE GALL PLAFOND située à 3 Route de Kervallan, 29200 Brest pour un montant de 7 895.30 € HT
- **Pour le lot 9 – Revêtements de sols** : l'entreprise LE TEUFF CARRELAGE situé à 2 rue de Pleyben, 29190 Le Cloître-Pleyben pour un montant de 16 664.73 € HT (devis non réactualisé à ce jour)
- **Pour le lot 10 – Peinture** : l'entreprise LETTY situé à 11 rue Nobel, 29000 Quimper pour un montant de 8 679.50 € HT
- **Pour le lot 11 – Electricité-courants forts-courants faibles** : Lot infructueux relancé, estimé à 23 000 € HT
- **Pour le lot 12 – Plomberie sanitaire chauffage ventilation** : Lot infructueux relancé, estimé à 110 000 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'actualisation des prix transmise par les entreprises au maître d'œuvre.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes aux marchés et éventuels avenants.

## **2021-50      Extension de l'école / aménagement et sécurisation de ses abords : choix de l'offre d'emprunt**

Monsieur le Maire informe que quatre organismes bancaires ont été consultés pour la contraction d'un emprunt.

Les quatre ont répondu à la demande.

La commission des finances s'est réunie le 20 septembre 2021 et propose à l'assemblée délibérante de retenir l'offre ci-dessous

Le Crédit Mutuel de Bretagne répond intégralement à la commande faite à savoir :

- contraction d'un emprunt de 280 000 € à taux fixe d'une durée de 20 ans à amortissements linéaires, et d'une périodicité trimestrielle.

Son offre est jugée la plus avantageuse économiquement avec :

Etablissement	Taux	Taux effectif global	Montant 1 <sup>ère</sup> échéance en €	Coût total des intérêts	Frais de dossier en €
Crédit Mutuel de Bretagne	0.5700 % fixe	0.5803% an	3899.00 €	16 159.47 €	280 €

Le conseil municipal à l'unanimité:

- Autorise Le Maire à souscrire à cet emprunt et à signer pour ce faire tous les documents nécessaires.

## **2021-51      Recrutement d'un agent aux services administratifs et école**

Le maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de recourir au recrutement d'un agent contractuel, pour faire face temporairement à des besoins liés au remplacement d'un agent contractuel aux services administratifs et école qui sera indisponible durant minimum 5 mois. La personne intervenant sur ce poste assurera essentiellement des missions administratives en mairie (état civil, comptabilité, accueil du public...), fera de la surveillance durant la pause méridienne à l'école et assurera toutes les autres activités nécessaires au bon fonctionnement du service public.

Cette disposition permet d'assurer la continuité et une qualité du service public pendant la période d'absence de l'agent.

En fonction des profils, lors du recrutement, Le Maire propose de voter pour deux scénarios possibles :

Le premier étant de recruter un agent sur un CDD de droit public de 5 mois à 20/35<sup>ème</sup> à compter du 02 novembre 2021 conformément à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le second étant de recruter un agent en contrat aidé PEC à 20h/semaine à compter du 02 novembre 2021 pour une durée d'un an. Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en cas de recrutement infructueux, il sera possible de faire appel au service intérim du Centre de Gestion du Finistère conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à des besoins temporaires aux services administratifs et école, pour le remplacement d'un agent contractuel qui sera indisponible durant minimum 5 mois.

- Adopte la proposition du Maire, de recruter en fonction des profils lors du recrutement, soit un cdd de droit public de 5 mois à 20/35<sup>ème</sup> selon les conditions fixées de l'article 3-1 de loi n°84-53 du 26 janvier 1984, soit de recruter un contrat aidé PEC à 20h semaine pour une durée d'un an, avec dans les deux cas un poste à pourvoir au 02 novembre 2021.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
- Précise que les crédits nécessaires au financement de ces mesures sont inscrits au budget 2021 et le seront dans les budgets à venir.

## **2021-52      Adhésion assurance statutaire (contrat groupe 2022-2025)**

Le Maire rappelle que par délibération du Conseil en date du 15 février 2021, la collectivité a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, conformément aux textes régissant le statut de ses agents en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité, les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif au contrat d'assurances souscrits par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités Locales et Etablissements territoriaux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

Vu le contrat d'adhésion aux services de prévention de l'absentéisme pour raisons de santé et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire à caractère obligatoire du Centre de Gestion ;

### ✓ Article 1 :

Assureur : CNP Assurances/Courtier SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

### ➤ Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL

#### **Risques assurés : tous risques**

Décès + Accident et maladie imputable au service + Longue maladie, Maladie de longue durée + Maternité (y compris les congés pathologiques) /adoption/paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutiques, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire

#### **Formule de franchise :**

Choix 2	Avec une franchise de 15 jours par arrêt sur l'ensemble des risques (pas de franchise sur les Frais Médicaux)	<b>6.09 %</b>
---------	---	---------------

### ✓ Article 2

En application du contrat d'adhésion aux services de prévention de l'absentéisme pour raisons de santé et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire à caractère obligatoire susvisée, conclue avec le CDG 29, la contribution fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution est fixée à 70 € par agent CNRACL multiplié par l'effectif déclaré au jour de l'adhésion.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la proposition de contrat d'assurance statutaire et d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le centre de gestion suivant les modalités de l'article 1 et 2 ci-dessus.
- Autorise le Maire ou son représentant à procéder aux versements correspondants et à signer tous les contrats ou actes nécessaires à la mise en œuvre de ces adhésions au contrat groupe d'assurance des risques et aux services de prévention de l'absentéisme pour raisons de santé et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire proposées par le Centre de gestion.

### **Divers**

- Mise en fonctionnement de l'antenne 4G Orange
- Rappel sur les horaires concernant les appareils bruyants pouvant causer une gêne pour le voisinage : information relayée dans le Landul' infos  
Conformément à l'art-19 de l'arrêté préfectoral du 01/03/2012, les horaires sont les suivants :
  - \*Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
  - \*Les samedis de 9h à 19h
  - \*Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
- Modification du contrat de location de la salle l'Atelier : ajout d'une demande de pass sanitaire
- Point sur les poubelles d'ordures ménagères à rue Ar C'hLozig (à déplacer ou individuelle)
- Réunion des associations : samedi 2 octobre 2021 à 10h30 à la mairie
- CCAS : mardi 12 octobre à 18h à la mairie
- Fin des travaux d'assainissement à Park ar Verouri
- Lancement des illuminations de Noël, dimanche 5 décembre 2021 après le goûter et spectacle de l'association des parents d'élèves
- Commission animation, jeunesse et culture : lundi 4 octobre à 20h à la mairie

**HEURE DE FIN DE SEANCE : 21h45**

Le Maire,  
Raymond MESSAGER